

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT

Alpes-Maritimes

Commune La Roque-en-Provence

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le 08-04-2022 à 19h30 heures,

Nombre de conseillers

- En exercice 6
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 1
- Exclus 0

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARGENTI Alexis, maire en exercice.

Etaient présents : ARGENTI Alexis - BALDINI Murielle -
CORSO Scylia - GUILLEMETTE Thierry - BARRIERE Joël -
MIRONNEAU Nathalie - ABSENTE NON EXCUSÉE

Madame BALDINI Murielle a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 04-04-2022

Date d'affichage : 04-04-2022

Objet : Vote des Taux 2022 des impôts directs- D_2022_04_05

Monsieur Le Maire informe Le Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2022 il convient de voter les Taux pour les deux taxes pour les impôts directs à savoir :

-Taux de la Taxe Foncière (Bâti) et le taux de la Taxe Foncière (non bâti)

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée Communale décide de reconduire les Taux de l'année précédente et vote à l'UNANIMITE des présents :

-TAUX TAXE FONCIERE BATI - 14.45 %

-TAUX TAXE FONCIERE NON BATI - 28.47 %

Fait et délibéré les jours, mois et an que-dessus.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture des A.M.

LE MAIRE A.ARGENTI

AR Préfecture

006-210601076-20220408-D_2022_04_05-DE
Reçu le 11/04/2022
Publié le 11/04/2022